



Syndicat National  
du Commerce de Détail  
et de la Distribution



## VOS CONTACTS

**Alain HARACZAJ**  
Délégué Syndical  
Central  
Membre du Comité  
d'Entreprise  
☎ 06 50 20 24 17

**Laurent PEIX**  
Représentant  
Syndical au Comité  
d'Entreprise  
☎ 06 65 26 15 88

[cfecgc.lidl@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lidl@yahoo.fr)

[www.cfecgc-sncdd.org](http://www.cfecgc-sncdd.org)

26 rue de Naples  
75008 PARIS - FRANCE

# INFO FLASH



## FORFAIT JOURS DES CADRES : UNE NÉGOCIATION S'IMPOSE !



Cher.e.s Collègues-Cadres

Trois ans après son entrée en vigueur chez Lidl, l'**accord relatif au forfait jours** négocié en 2015 par la CFE-CGC, instituant un certain nombre de règles destinées à réguler le temps de travail des cadres **présente un bilan mitigé.**

**Compte tenu de divers facteurs émergents**, cet accord nous semble devenu **obsolète et nécessite une révision**; requête que nous avons **officiellement présentée à la direction générale** pour les motifs suivants :

- 1 LE TRAVAIL DU DIMANCHE** se développe dans notre entreprise et **rien n'est prévu** à ce sujet pour les salariés au forfait jours.
- 2 L'APPLICATION SUR LE TERRAIN** de cet accord rencontre des **dysfonctionnements.**
- 3 LE DROIT À LA DÉCONNEXION** n'y fait l'objet d'**aucune mention.**
- 4 NOTRE CONVENTION COLLECTIVE A ÉVOLUÉ** depuis la conclusion de cet accord.

**Nous espérons que notre sollicitation sera accueillie favorablement et entendue.** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données à notre démarche.